



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE JEUDI 27 FÉVRIER 2025, À DIX
HUIT HEURES (18h00), SOUS LA PRÉSIDENTE DE
RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents : Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :
Claire Bossé Michèle Lamonde
Chantal Godin Ginette Rochefort
Kevin Henderson Sébastien Dufour

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. AFFAIRE NOUVELLE
- 3.1 REPORT DE L'ÉMISSION DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES 2025
4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE



N° de résolution
ou annotation

2025-056

2025-057



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance extraordinaire formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation et à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. AFFAIRE NOUVELLE

3.1 REPORT DE L'ÉMISSION DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer rencontre actuellement des enjeux de comptabilisation des données dans son logiciel comptable;

ATTENDU QUE ces enjeux empêchent l'émission des comptes de taxes municipaux dans les délais prévus;

ATTENDU QU'afin d'assurer l'exactitude des informations figurant sur les comptes de taxes, il est nécessaire de retarder leur émission;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de reporter l'émission des comptes de taxes au 15 mars 2025 ;

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

Que l'émission des comptes de taxes municipaux pour l'année 2025 soit reportée au 15 mars 2025.

Que la Directrice générale soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour informer les contribuables de ce report.

Que la Directrice générale soit autorisée à ajuster les échéanciers de paiement en conséquence.

ADOPTÉE

4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 18h14.

Président : Richard Galibois

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné